



Le signe de reconnaissance des végétaux produits en France

La seule marque **officiellement reconnue pour identifier des végétaux** produits en France par une entreprise immatriculée dans l'hexagone. Acheter du Fleurs de France c'est **encourager et valoriser la production** horticole française. C'est également répondre aux **attentes de vos clients** qui sont en demande de transparence, de traçabilité, de qualité et qui sont soucieux de **l'impact environnemental** des produits qu'ils consomment.

Créé en 2015

1 680
engagés depuis 2016
à ce jour
+ 149 %

Des **tutoriels vidéo personnalisés** seront bientôt disponibles pour promouvoir Fleurs de France auprès des distributeurs, paysagistes, collectivités et consommateurs et expliquer les démarches pour s'engager

82 %

Des clients privilégient des produits origine France*

Un grand nombre de salons (Novafleur, Paysalia, Salon International de l'agriculture...) permettent une importante communication sur ce label



L'assurance de végétaux de qualité supérieure

C'est le label officiel qui assure une **qualité supérieure des végétaux**, en comparaison à des produits standards du marché. Il repose sur 3 principes :

- un **cahier des charges** rigoureux en matière de sélection variétale, production ou encore stockage et préparation
- **des contrôles obligatoires** conduits par un organisme indépendant
- **des jurys de consommateurs** pour évaluer leur perception sur des produits Label Rouge en comparaison à des produits courants.

De nouveaux végétaux vont bénéficier du Label Rouge dans les années à venir

(arbres fruitiers, plants de tomates, plants aromatiques...)

52 %

des consommateurs ont connaissance du Label Rouge pour les végétaux selon le sondage mené lors du weekend de la rose à Bagatelle (Paris) en juin 2021

39

producteurs habilités à produire des végétaux Label Rouge en 2021



Label de qualité identifiable au niveau européen



Plante Bleue et HVE : La certification des végétaux cultivés dans le respect de l'environnement

Plante Bleue est la certification **environnementale et sociale** française qui assure que les horticulteurs et pépiniéristes suivent un **cahier des charges strict**, contrôlé par un organisme indépendant. Elle atteste de la bonne gestion de l'eau, de la fertilisation, de l'énergie, des déchets, de la protection des cultures et de la biodiversité... Son dispositif est construit en **3 niveaux** pour encourager les producteurs à toujours améliorer leurs pratiques dans une démarche de progrès. Le niveau 3 de Plante Bleue est reconnu comme « **Haute Valeur Environnementale** » par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

L'appellation HVE est accessible via le niveau 3 de la certification Plante Bleue et est facilement identifiable par les consommateurs

256

entreprises certifiées Plante Bleue en 2021

Créé en **2011**

Des **tutoriels vidéo personnalisés** seront bientôt disponibles pour promouvoir Plante Bleue auprès des distributeurs, paysagistes, collectivités et consommateurs et expliquer les démarches pour s'engager



Le saviez-vous ?



Bientôt des IGP en horticulture...

La première IGP en horticulture française porte sur **le Sapin de Noël du Morvan**. Elle est en cours de développement au sein d'Excellence Végétale, en collaboration avec l'Association Française du Sapin de Noël Naturel et la Communauté de communes du Morvan.

18 producteurs se sont lancés dans l'aventure pour valoriser leur savoir-faire et protéger l'appellation. Le dossier est en cours d'inscription auprès des services de l'INAO. A suivre...

Et pour en savoir plus ...

Rendez-vous sur notre **site internet**
<https://www.qualite-plantes.org/>

Nos différents **réseaux sociaux**



Par **voie postale**

44 rue d'Alésia
75682 Paris cedex 14

Par **mail** contact@excellence-vegetale.org

Par **téléphone** 01 53 91 45 55

version septembre 2021, créée par Excellence Végétale sur le logiciel Canvas



Excellence Végétale est l'association pour le développement des signes de reconnaissance de la qualité, de l'origine et de l'écoresponsabilité pour la filière horticole.



VAL'HOR est reconnue par les pouvoirs publics comme l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.

Elle réunit 52 000 entreprises spécialisées, réalisant plus de 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires et représentant 175 000 emplois.

Elle rassemble les 10 organisations professionnelles représentatives des secteurs de la production (FNPHP, Felcoop, UFS, CR), de la commercialisation (FFAF, Jardineries & Animaleries de France, FGFP, Floralisa), ainsi que du paysage (UNEP, FFP).



Présentation des labels de qualité et éco-environnementaux

Chaque jour, un plus grand nombre de producteurs décident de s'engager dans des **démarches de certification** et de **labellisation** afin d'apporter aux consommateurs, aux distributeurs, aux paysagistes et aux collectivités des **garanties** en termes d'origine, de qualité ou encore de méthodes de production mises en place pour cultiver vos produits dans les meilleures conditions possibles.

Aujourd'hui nous avons besoin d'une **forte mobilisation** de tous les acteurs afin de continuer à maintenir un savoir-faire et une production française tout en adoptant les pratiques de production les plus vertueuses possibles.

C'est **tous ensemble** que nous parviendrons à construire le végétal de demain. C'est pourquoi nous avons besoin de **votre mobilisation** dans nos groupes de travail. C'est **en agissant ensemble** que nous ferons bouger les choses.

Excellence Végétale

